



Michel-Ange Buonarroti : Le Jugement dernier – Fresque dans la chapelle Sixtine au Vatican, réalisée entre 1536 et 1541

Complicité dans le génocide en Palestine – le jour du jugement viendra !

Les politiciens occidentaux, les propagandistes, les laquais des médias et autres sont également complices du génocide en Palestine. Ils se sentent encore en sécurité parce qu'ils s'en sont tirés jusqu'à présent. Cela ne durera pas éternellement.

Andreas Mylaeus / Peter Hänseler

sam. 02 août 2025

Introduction

Les dirigeants autoproclamés du monde anglo-saxon ont créé le «État» d'Israël afin de dominer le Moyen-Orient. Dès le départ, le chaos et la destruction de tous les centres de pouvoir potentiels dans la région faisaient partie intégrante du plan. La colonie de peuplement sioniste sur le territoire de la Palestine a été — et reste — leur instrument.

Depuis environ quatre-vingts ans, Israël pratique une politique de **nettoyage ethnique** à l'encontre de la population palestinienne, avec pour objectif le «Grand Israël», un territoire vidé de ses Palestiniens. Depuis des décennies, Israël agit en violation du droit international — avec une impunité totale et l'approbation tacite des Anglo-Saxons et de l'Europe. Un tel niveau d'atrocité n'est possible que parce que nous applaudissons, comme si cette situation était normale. Les politiciens occidentaux, les propagandistes, les valets médiatiques

et d'autres encore alimentent l'agression, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, et donc contre l'humanité tout entière. En fin de compte, ils participent eux aussi à un génocide. Cela ne pourra pas rester impuni indéfiniment.

Pendant ce temps, les grandes puissances parodent. La France joue timidement avec la reconnaissance symbolique d'un État palestinien. L'Union européenne émet des avertissements tièdes sur d'éventuelles conséquences politiques, qui ne sont rien d'autre que des gestes de façade. Le Royaume-Uni, maître dans l'art de l'ambiguïté, conseille à Israël de mener «sa» guerre de manière «humaine» et d'«endiguer» les milices de colons qui terrorisent la Cisjordanie. Ce ne sont pas de véritables menaces, mais des mots creux et inefficaces destinés à maintenir l'apparence d'un engagement, tout en protégeant Israël de ses responsabilités.

Cette inaction collective — cette indignation chorégraphiée sans réelle condamnation — n'est pas de la simple indifférence. C'est une tolérance complice. C'est la résurgence de l'idéologie nazie, sous un autre drapeau et un autre uniforme. Il ne s'agit pas seulement d'une imitation des mécanismes d'extermination, mais bien de la même barbarie morale qui a rendu de telles atrocités possibles.

Cet article fait suite à notre texte du 15 juillet intitulé : «[Le génocide comme légitime défense – Les médias occidentaux complices du génocide à Gaza !](#)», car nous restons mobilisés.

L'Allemagne poursuit son histoire honteuse

Le navire amiral de la machine de propagande allemande, achetée et payée, est le journal *Bild*. Le 21 juillet 2025, il titrait : « 25 pays appellent Israël à mettre fin à la guerre à Gaza. Heureusement que l'Allemagne n'en fait pas partie cette fois ! » Vingt-cinq pays, dont le Royaume-Uni et la France, avaient publié une déclaration timide appelant Israël à « mettre fin immédiatement à la guerre dans la bande de Gaza ». Israël doit respecter le droit international, affirmaient-ils.

L'Allemagne n'a pas signé cette déclaration. Les ministres des Affaires étrangères des 25 autres pays condamnaient « la distribution d'aide au compte-gouttes et le massacre inhumain de civils ». Le 22 juillet 2025, *Bild* enchaînait : « Lettre d'indignation explosive ! Le SPD se retourne contre Israël. Le groupe parlementaire du SPD au Bundestag appelle le gouvernement fédéral à modifier sa politique envers Israël — sans même mentionner le Hamas, qui détruit toute chance de paix et détient des otages israéliens (et allemands) depuis près de deux ans. »

Comme je l'ai dit, les paroles creuses des 25 États européens ne sont pas sincères, elles visent uniquement à maintenir une apparence d'engagement, pour endormir l'opinion publique mondiale et leurs propres populations. Mais l'Allemagne n'est même pas disposée à faire un tel « geste » — non pas parce qu'elle désapprouve ces actions ignobles, mais parce qu'elle soutient pleinement le récit propagandiste sioniste.

Il convient de rappeler que la ligne de conduite actuelle est claire : Bezael Smotrich, ministre israélien des Finances, a déclaré début mai 2025 que Gaza serait entièrement détruite. Ce même ministre avait déjà [affirmé](#) en août 2024 qu'il était « justifié et moralement acceptable » pour Israël de « faire mourir de faim deux millions de civils » jusqu'à ce que « les otages soient libérés ». Son homologue, Itamar Ben-Gvir, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, [a pour sa part déclaré](#) : « Les dépôts de nourriture et d'aide doivent être bombardés afin d'exercer une pression militaire et politique. » En janvier 2024, [il annonçait](#) : « La seule solution humaine pour Gaza est une déportation massive. » Il ne s'agissait pas là de paroles en l'air ou de slogans de propagande. Le monde entier observe chaque jour la mise en œuvre barbare de ces plans (pour de nombreux exemples, voir [ici](#), [ici](#) et [ici](#)).



Une femme se tient au milieu des décombres d'immeubles détruits après des frappes aériennes israéliennes, Gaza, octobre 2023.

Crédit photo : Mustafa Hassona / Anadolu via Getty Images.

Cela rappelle la lettre écrite par Reinhard Heydrich, chef du service de sécurité de la SS, à Heinrich Himmler le 20 octobre 1941, dans laquelle il se plaint de l'inefficacité des bombardements allemands sur les villes de Varsovie et Leningrad, et rappelle au Reichsführer SS la directive d'Adolf Hitler visant à « rayer ces villes de la carte » :

« Je vous prie respectueusement de noter que les instructions strictes émises concernant les villes de Leningrad et de Moscou ne peuvent être appliquées que si des mesures brutales sont prises dès le départ. Le chef du groupe d'intervention A, SS-Brif. Dr. Stahlecker, m'a notamment rapporté que des informateurs fiables ayant franchi la ligne de front et revenu de Leningrad affirment que les destructions dans la ville sont encore tout à fait insignifiantes. L'exemple de l'ancienne capitale polonaise (Varsovie) a également montré que même les bombardements les plus intenses ne permettent pas d'obtenir les destructions escomptées. À mon avis, il est indispensable d'utiliser massivement des bombes incendiaires et explosives dans de tels cas. Je demande donc respectueusement que le Führer soit une nouvelle fois rappelé à l'ordre : à moins que des ordres absolument clairs et stricts ne soient donnés à la Wehrmacht, ces deux villes ne pourront guère être détruites. »

SOURCE : ROLF-DIETER MÜLLER, *HITLERS OSTKRIEG UND DIE DEUTSCHE SIEDLUNGSPOLITIK*, FRANCFORT-SUR-LE-MAIN, 1991, P. 161.

Le ghetto de Varsovie

Après l'occupation de la Pologne en 1939, les autorités allemandes ont forcé la population juive de Varsovie — environ 400 000 personnes, soit près du tiers des habitants de la ville — à s'entasser dans un quartier exigu entouré de murs. Les conditions de vie y étaient catastrophiques : surpopulation, famine, maladies telles que le typhus et absence de soins médicaux ont entraîné un taux de mortalité extrêmement élevé.



Source: <https://encyclopedia.ushmm.org/content/en/photo/a-destitute-child-in-the-warsaw-ghetto>



Source: <https://encyclopedia.ushmm.org/content/en/photo/children-eating-in-the-ghetto-streets-warsaw-poland-between-1940-and-1943>

La majorité des habitants du ghetto furent déportés entre 1942 et 1943 vers des camps d'extermination, principalement à Treblinka, où ils furent assassinés.



Source: https://de.wikipedia.org/wiki/Warschauer_Ghetto#/media/Datei:Stroop_Report_-_Warsaw_Ghetto_Uprising_BW.jpg

Parmi les plus de 400 000 personnes emprisonnées dans le ghetto de Varsovie, seules quelques milliers ont survécu.

Après le soulèvement du ghetto en avril-mai 1943, Heinrich Himmler ordonna la destruction totale du ghetto. L'objectif était d'anéantir ce lieu devenu symbole de la résistance juive et, en même temps, de faire un exemple — comme en attestent les documents du procès de Nuremberg, *Nazi Conspiracy and Aggression* ("Red Series"), notamment le document NO-2753.

Les personnes suivantes furent chargées de l'exécution de cet ordre :



Le SS-Brigadeführer Jürgen Stroop (au centre) inspecte les ruines du ghetto de Varsovie après sa destruction.
Source : picture alliance / United Archive.

Voici ce qu'ils ont fait :



Le ghetto de Varsovie après sa destruction:
https://de.wikipedia.org/wiki/Warschauer_Ghetto#/media/Datei:Warsaw_Ghetto_destroyed_by_Germans,_1945.jpg

Et voici à quoi ressemble aujourd'hui Rafah, dans la bande de Gaza :



Rafah today – Source: AFP News Agency

Stroop a documenté les résultats de la répression du soulèvement et de la destruction systématique du ghetto dans un rapport officiel intitulé : « Il n'existe plus de quartier résidentiel juif à Varsovie ! »

M I T S
LIBRARY

15621

Es gibt keinen
jüdischen Wohnbezirk
in Warschau mehr !



089744

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL

NUMBER 1, GERMANY

USA Exhibit 275

Filed Dec 13 1945

<https://collections.ushmm.org/search/catalog/pa5223>

Le rapport Stroop fut présenté comme preuve lors des procès de Nuremberg (document IMT 1061-PS). Il y est clairement indiqué que le ghetto devait être « détruit étape par étape » et « rasé jusqu'au sol ». Les rapports opérationnels de la SS et de la police dans le Gouvernement général contiennent des ordres précis concernant l'incendie, la démolition et le « nettoyage » des ruines (en partie reproduits dans : *Documents sur la politique juive du Troisième Reich*, édités par Eberhard Jäckel et Peter Longerich). « Grâce à l'utilisation d'équipes spécialisées dans la démolition et les incendies, un total de 631 bunkers furent détruits et plus de 2 000 bâtiments anéantis. [...] L'objectif était la destruction complète du quartier résidentiel juif. » (*Rapport*

quotidien, mai 1943) « Il s'agissait de passer au peigne fin et de détruire le quartier résidentiel maison par maison, afin d'anéantir toute résistance résiduelle et de ne laisser aucun lieu de cachette. » (*Rapport quotidien, 24 avril 1943*)

La fin d'un criminel de guerre

Après la Seconde Guerre mondiale, Jürgen Stroop fut d'abord capturé par les Américains. En 1947, il fut condamné à mort lors du « procès de Dachau » pour ses crimes contre des prisonniers de guerre alliés (il avait également exercé comme inspecteur en Grèce, où il mena des répressions brutales). Il fut ensuite extradé vers la Pologne.

En Pologne, un nouveau procès eut lieu entre 1951 et 1952, au cours duquel Stroop fut jugé pour les crimes commis pendant l'insurrection du ghetto de Varsovie. La justice polonaise le condamna également à mort. Le 6 mars 1952, Jürgen Stroop fut exécuté par pendaison à la prison de Mokotów, à Varsovie.

Le siège de Leningrad (aujourd'hui Saint-Pétersbourg)

La Wehrmacht coupa l'approvisionnement de Leningrad — la deuxième plus grande ville de l'Union soviétique, centre industriel et culturel majeur — du 8 septembre 1941 jusqu'à sa libération le 27 janvier 1944, soit pendant près de 872 jours, afin de forcer la ville à capituler. Hitler préférait affamer la population plutôt que de prendre la ville directement, afin d'épargner ses troupes. La ville était encerclée par les forces allemandes au sud et finlandaises au nord.

La pire conséquence de ce siège fut la famine. Durant l'hiver 1941-1942, les rations alimentaires descendirent jusqu'à 125 grammes de pain par personne et par jour. Dans certains cas, le pain était allongé avec de la farine de bois ou d'autres substituts.



ДИСТРОФИЯ АЛИМЕНТАРНАЯ (ГОЛОДНАЯ БОЛЕЗНЬ) – НАРУШЕНИЕ ОБЩЕГО ПИТАНИЯ ОРГАНИЗМА ВСЛЕДСТВИЕ ДЛИТЕЛЬНОГО НЕДОЕДАНИЯ, КОГДА ПИЩА СОДЕРЖИТ НЕДОСТАТОЧНОЕ КОЛИЧЕСТВО КАЛОРИЙ, СРАВНИТЕЛЬНО С ЗАТРАЧИВАЕМОЙ ЭНЕРГИЕЙ. ПОСЛЕ ВОЙНЫ У ДИСТРОФИИ ПОЯВИЛОСЬ ЕЩЕ ОДНО – НЕОФИЦИАЛЬНОЕ НАЗВАНИЕ – “ЛЕНИНГРАДСКАЯ БОЛЕЗНЬ”

Patient atteint de dystrophie, 1941, photo issue d'une exposition du musée de Leningrad..
https://de.wikipedia.org/wiki/Leningrader_Blockade#cite_ref-10

Selon les estimations, entre 600 000 et 1,2 million de personnes sont mortes durant le siège de Leningrad, principalement des civils, et essentiellement de faim et de froid.



Trois hommes enterrent des victimes de la famine au cimetière de Wolkowo pendant les jours de décès massifs, octobre 1942. https://de.wikipedia.org/wiki/Leningrader_Blockade#cite_ref-10

La ville fut également gravement endommagée par les bombardements aériens et les tirs d'artillerie, laissant de nombreux bâtiments en ruines.



Des habitants de Leningrad quittent leurs habitations bombardées, décembre 1942.

https://de.wikipedia.org/wiki/Leningrader_Blockade#/media/Datei:RIAN_archive_2153_After_bombing.jpg

La fin des autres criminels de guerre

Le siège de Leningrad joua également un rôle important dans les jugements du Tribunal militaire international de Nuremberg (IMT). Par exemple, Wilhelm Keitel, chef du Haut Commandement de la Wehrmacht, fut tenu pour responsable, entre autres, de la famine imposée à Leningrad. Le jugement indique :

"Keitel a signé et diffusé l'ordre sur les commissaires politiques et a émis des instructions prévoyant la famine à Leningrad et à Moscou dans le but d'exterminer leur population."

JUGEMENT IMT, VOL. I, P. 294, ÉDITION ANGLAISE

Dans la section générale sur les crimes de guerre à l'Est, le tribunal mentionne explicitement le plan de famine :

« Le plan nazi visant à affamer la population des grandes villes russes est attesté par de nombreux documents. Ils prévoyaient d'encercler et de laisser mourir de faim Leningrad et Moscou. »

JUGEMENT IMT, VOL. I, P. 228–229, ÉDITION ANGLAISE

L'accusation a cité à plusieurs reprises le « plan de la faim » comme preuve d'une guerre d'extermination :

"Des millions de personnes devaient mourir de faim à l'Est. Des villes entières comme Leningrad ne devaient pas être conquises, mais laissées à mourir de faim."

RÉSUMÉ DE L'ACTE D'ACCUSATION – LES CITATIONS EXACTES FIGURENT DANS LES PIÈCES VERSÉES AU DOSSIER, NOTAMMENT LES DOCUMENTS DE L'OKW.

Ces passages figurent notamment dans les *“Trial of the Major War Criminals before the International Military Tribunal”* (Nuremberg, 1947 – les fameux « Livres bleus »), disponibles en accès libre sur Internet, par exemple via l’Avalon Project (Yale) ou le Nuremberg Trials Project (Harvard).

Le 1er octobre 1946, le Tribunal international rendit son verdict contre les 22 principaux accusés. Keitel fut reconnu coupable sur les quatre chefs d’accusation : complot, crimes contre la paix, crimes de guerre, crimes contre l’humanité. Le blocus de Leningrad faisait partie des accusations soviétiques concernant la guerre criminelle menée à l’Est, et fut intégré au jugement comme preuve de la brutalité de la guerre d’agression et d’extermination menée contre l’Union soviétique dans son ensemble.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1946, Keitel fut exécuté à la prison de Nuremberg, aux côtés de dix autres condamnés à mort (dont Jodl, Ribbentrop et Kaltenbrunner). Comme Göring, il avait demandé à être fusillé en tant que militaire. Cette demande lui fut refusée — il fut pendu comme un criminel ordinaire.

Les crimes de guerre commis par les nazis sont reproduits par Israël

Les actions actuelles d’Israël contre la population de Gaza et de la Cisjordanie semblent constituer une reproduction presque parfaite des méthodes décrites ci-dessus, employées par l’Allemagne nazie contre les populations de Varsovie et de Leningrad.



Capture d’écran d’une vidéo de CBS datée du 15 juillet 2025

Mais les similitudes ne s’arrêtent pas là. En Palestine, Israël ne se contente pas de détruire des bâtiments civils, d’expulser et d’exterminer les populations locales, il recourt également à des tactiques de famine, qui ont été qualifiées de crimes contre l’humanité lors des procès de Nuremberg.

La faim comme arme de génocide

Après que la majorité de la population de Gaza a exprimé sa confiance envers le Hamas, celui-ci y exerce pratiquement seul le pouvoir depuis 2007. Depuis cette date, Israël a imposé un blocus sur la bande de Gaza. Ce blocus limite fortement la circulation des personnes et des marchandises, y compris la nourriture, les médicaments, le carburant et les matériaux de construction. Officiellement, il a été justifié comme une mesure de sécurité destinée à empêcher l’acheminement d’armes vers le Hamas.

Depuis l’attaque menée contre Israël par des combattants affiliés au Hamas le 7 octobre 2023, plusieurs hauts responsables israéliens ont publiquement affirmé vouloir couper entièrement Gaza de toute ressource vitale. Le ministre de la Défense, Yoav Gallant, a déclaré : « Nous allons imposer un siège total. Plus d’électricité, plus

de nourriture, plus d'eau, plus de carburant — tout est fermé. » [Le ministre de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir](#), a ajouté : « Tant que le Hamas ne libère pas les otages qu'il détient, seules des centaines de tonnes d'explosifs de l'armée de l'air doivent entrer dans la bande de Gaza, pas un seul gramme d'aide humanitaire. » [Le ministre de l'Énergie, Israel Katz](#), a quant à lui déclaré : « Pour des raisons humanitaires [vraiment !], je suis fermement opposé à la levée du blocus et à l'entrée de marchandises à Gaza. » Ces [déclarations publiques](#) reflètent la politique effectivement mise en œuvre par les forces armées israéliennes : priver délibérément la population civile de Gaza de nourriture, d'eau, de soins médicaux et de carburant. D'autres responsables israéliens ont confirmé que l'aide humanitaire ne serait autorisée qu'à condition que les otages détenus illégalement par le Hamas soient libérés ou que le Hamas soit entièrement détruit.



Osama al-Raqab, 5 ans, à la clinique de traitement de la malnutrition de l'hôpital Nasser, à Khan Younès, Gaza, le jeudi 1er mai 2025. [[Abdel Kareem Hana/AP Photo](#)]

Pendant ce temps, 57 décès dus à la famine ont déjà été confirmés à Gaza au mois de mai 2025, et les chiffres augmentent chaque jour. [Des milliers](#) de personnes sont menacées de mourir de faim. Pourtant, l'[UNRWA](#) affirme disposer de suffisamment de nourriture pour nourrir l'ensemble de la population de Gaza pendant longtemps. Mais Israël, qui utilise l'aide humanitaire comme une arme et bénéficie de la protection des États-Unis, empêche cette aide d'entrer dans le territoire.



Yazan Abu Foul, deux ans, est soigné par sa mère Naima. Il souffre de malnutrition sévère en raison de la grave pénurie alimentaire à Gaza. Photograph: Haitham Imad/EPA

Et juste au moment où l'on pensait que cela ne pouvait pas devenir plus cynique, Israël a imaginé un nouveau plan machiavélique : la [Gaza Humanitarian Foundation \(GHF\)](#), une fondation privée soutenue par les États-Unis et Israël, créée en février 2025. Elle est enregistrée dans le Delaware (États-Unis) et à Genève (Suisse). Son objectif officiel est de distribuer de l'aide — nourriture, eau, médicaments, abris d'urgence — directement à Gaza, en dehors des structures des agences de l'ONU ou des ONG internationales qu'Israël juge trop « proches du Hamas ».

Après des mois de famine et de bombardements, la GHF s'est révélée être une manœuvre de diversion de plus — conçue par Israël, [financée](#) une fois encore par les États-Unis — non pas pour mettre fin à la faim, mais pour désamorcer la pression internationale. Elle s'est avérée depuis être une nouvelle trahison mortelle orchestrée par Israël. Loin d'être une bouée de sauvetage, les « corridors » de la GHF sont devenus de véritables pièges mortels. Selon les Nations Unies, près de 900 Palestiniens — soit environ 300 par mois au cours des trois derniers mois — des mères, des pères et des enfants désespérés venus chercher de l'aide, [ont été tués](#).



Images of Gaza's starving babies have gone round the world. This is what malnutrition does in the first 1,000 days of life

Published: May 26, 2025 8.32am CEST

Source: [The Conversation](#)

Chez eux, ils faisaient face à la **famine** ; dans les centres de distribution, selon le quotidien israélien *Haaretz* du 27 juin 2025, ils ont été accueillis par des balles israéliennes. La même armée qui provoque la famine tire sur les victimes aux portes de ce qu'elle appelle leur salut.

La GHF, financée par les États-Unis, a remis le contrôle de l'aide alimentaire à Israël – et désormais, de jeunes filles sont **prises pour cibles** aux points de collecte d'eau. Tous les biens de première nécessité – nourriture, eau, médicaments – ne sont plus considérés comme des droits, mais comme des armes aux mains d'Israël. Des armes pour affamer, priver d'eau, refuser les soins – conçues pour enfermer les Palestiniens et créer les conditions d'un nettoyage ethnique prétendument « volontaire ».

Il va de soi que faire délibérément mourir de faim une population civile constitue un crime de guerre au regard du droit international. Même si Israël a signé mais jamais ratifié le Protocole additionnel I du 8 juin 1977 (« Protocole I du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux »), celui-ci s'applique malgré tout à Israël en tant que droit international coutumier.

Mais nos responsables politiques, tels que le chancelier Friedrich Merz, et leurs propagandistes de palais, bavardent dans ce contexte du prétendu droit d'Israël à la légitime défense.

Mais nos responsables politiques, tels que le chancelier Friedrich Merz et leurs propagandistes de cour, parlent dans ce contexte du prétendu droit d'Israël à se défendre.

Les nouveaux camps de concentration des "Sionazis"

Dans le passé, de nombreuses personnalités et organisations respectables ont qualifié à plusieurs reprises Gaza de « plus grande prison à ciel ouvert du monde » : Jimmy Carter (ancien président américain : « Gaza est aujourd'hui la plus grande prison à ciel ouvert du monde ») ; David Cameron (ancien Premier ministre britannique : « Nous ne voulons pas que les habitants de Gaza vivent dans un camp de prisonniers ») ; Desmond Tutu (lauréat du prix Nobel de la paix, archevêque sud-africain – Tutu a comparé à plusieurs reprises le blocus à l'apartheid et a qualifié Gaza de « prison ») ; Des organisations telles que Human Rights Watch, Amnesty International et des représentants de l'ONU utilisent souvent des termes tels que « prison à ciel ouvert » ou « camp de prisonniers » (exemple : John Ging, directeur de l'UNRWA (2008) : « Gaza est une prison, une prison à ciel ouvert. »)



Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu lors d'un dîner bilatéral avec le président américain Donald Trump à la Maison-Blanche, à Washington D.C., États-Unis, le 7 juillet. – Reuters

Aujourd'hui, **Israël** a surpassé même l'oxymore « Fondation humanitaire GHF » et **présenté** un nouveau plan orwellien : une « **ville humanitaire** » dans laquelle 600 000 Palestiniens du nord de Gaza doivent être enfermés dans un complexe clôturé situé dans le sud — un endroit où l'on peut entrer, mais pas sortir. Le nouveau camp de concentration israélien, dans lequel plus d'un quart de la population de Gaza doit être interné, dépasse en ampleur bon nombre de camps nazis de la Seconde Guerre mondiale.

Appeler un camp de concentration une « ville humanitaire » fait partie de la guerre des mots menée par Israël. Dans ce contexte, Israël a perfectionné l'art de la manipulation du langage. Israël ne fait pas mourir les Palestiniens de faim ; il impose des « restrictions caloriques ». Il ne construit pas de ghettos, mais des « zones de sécurité ». Il ne procède pas à un nettoyage ethnique, mais propose une « émigration volontaire ». Et maintenant, il ne mène pas de déplacements forcés de masse, mais propose une « ville humanitaire ».

Face à cela, Gideon Levy écrit :

L'État juif construit un ghetto. Quelle phrase terrible. Il est déjà effrayant que ce plan ait pu être présenté comme s'il pouvait être légitime d'une quelconque manière — qui est pour les camps de concentration et qui est contre ? — mais à partir de là, il n'y a qu'un petit pas vers une idée encore plus terrible : ensuite, quelqu'un pourrait proposer la création d'un camp d'extermination pour ceux qui échoueraient au filtrage à l'entrée du ghetto. Israël tue déjà massivement des Gazaouis, alors pourquoi ne pas rationaliser le processus... Quelqu'un pourrait aussi proposer un crématorium compact sur les ruines de Khan Younès, dont l'accès, comme dans le ghetto voisin de Rafah, serait purement volontaire. Volontaire, bien sûr, comme dans la « ville humanitaire ». Seule la sortie de ces deux camps ne serait plus volontaire. C'est ce que le ministre a proposé...

GIDEON LEVY, HAARETZ, 10 JUILLET 2025

L'approbation du génocide et des crimes de guerre est punissable selon le Code pénal allemand

Incitation à la haine (§ 130 StGB)

L'incitation à la haine (§ 130 StGB) est punissable. Cela comprend notamment l'approbation, la négation ou la banalisation du génocide ou de l'Holocauste d'une manière propre à troubler la paix publique (article 130, alinéa 3), l'incitation à la haine contre des groupes de population, ou l'appel à la violence et à des mesures arbitraires (article 130, alinéa 1), ainsi que l'appel public à commettre des infractions pénales (article 111 StGB). Toute personne qui appelle publiquement à une guerre d'agression, à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité est passible de poursuites. Dans certains cas, l'approbation de tels actes peut également relever de cette disposition.

L'alinéa 3 de l'article 130 ne s'appliquait jusqu'ici qu'aux crimes nazis. Mais depuis octobre 2022, l'alinéa 5 de l'article 130 est en vigueur. Il élargit la responsabilité pénale à la négation ou à la banalisation grossière de tout acte de génocide, de crime de guerre ou de crime contre l'humanité — et plus seulement aux crimes nazis.

Le texte exact (article 130, alinéa 5 du StGB) est le suivant :

« Est également puni quiconque, publiquement ou lors d'une réunion, nie, banalise grossièrement ou approuve un acte décrit à l'article 6, alinéa 1 de la Loi sur les crimes internationaux, commis dans le cadre d'un fait réel passé ou présent, d'une manière susceptible de troubler la paix publique. »

ARTICLE 130, ALINÉA 5 STGB

Récompense et approbation d'infractions pénales (article 140 StGB)

Il convient également de mentionner l'article 140 du Code pénal allemand, relatif à la récompense et à l'approbation d'infractions pénales : « Est puni quiconque approuve ou récompense publiquement un acte illégal relevant des articles 138, 126, 129a, 129b, 211 à 218b, 226a, 306 à 306c ou 316a à 316c. » Bien que les crimes de guerre ne soient pas directement mentionnés, l'article 211 (meurtre) est inclus. Or, de nombreux crimes de guerre relèvent du meurtre. L'article 140 peut donc également s'appliquer dans certains cas.

Fondement de la responsabilité pénale

La responsabilité pénale découle de la nécessité de protéger la paix publique, la dignité humaine et la sécurité juridique. Lorsqu'une personne approuve publiquement des crimes de guerre, elle présente les crimes les plus graves du droit international comme étant justifiés. Ce faisant, elle porte atteinte à la dignité des victimes, peut inciter à la haine ou à la violence contre certains groupes, encourager l'imitation ou alimenter des stéréotypes existants.

Le système juridique est conçu pour empêcher que de tels comportements ne se banalisent dans la société. C'est pourquoi l'approbation de tels actes est punissable — au même titre que l'approbation d'attentats terroristes.

Le droit fondamental à la liberté d'expression (article 5 de la Loi fondamentale allemande) trouve ses limites lorsqu'il porte atteinte au cœur de la dignité humaine — par exemple en justifiant les crimes les plus graves contre l'humanité.

La tactique d'évitement du prétendu droit d'Israël à la légitime défense

C'était quoi déjà, cette histoire de la station radio de Gleiwitz ?

« Depuis 5 h 45, nous ripostons ! Et désormais, les bombes recevront des bombes en réponse ! »

ADOLF HITLER DEVANT LE REICHSTAG, LE 1ER SEPTEMBRE 1939

Hitler prononça cette phrase devant le Reichstag pour justifier l'attaque allemande contre la Pologne. Elle visait à présenter l'attaque de la station de radio de Gleiwitz — mise en scène dans le cadre de l'opération Himmler — comme une agression polonaise. Le but : faire passer l'agression allemande pour un acte de « légitime défense nécessaire ».

Ce schéma rhétorique est aujourd'hui repris dans le discours occidental dominant, comme l'a illustré [Friedrich Merz](#) le 26 mai 2025 lors d'un entretien avec la WDR, où il affirmait que les actions d'Israël à Gaza ne pouvaient être justifiées que comme légitime défense... à condition que certaines lignes ne soient pas franchies. Il ajoutait que l'Allemagne devait réagir si le droit international humanitaire était violé. Ce type de clauses conditionnelles omet totalement le fait que ces lignes ont depuis longtemps été franchies et que des contre-mesures s'imposeraient logiquement — mais, bien sûr, rien ne vient, si ce n'est des paroles tièdes.

En réalité, ce récit occulte une évidence juridique. Le professeur Alfred de Zayas, juriste international, historien et ancien rapporteur spécial de l'ONU, le [résume très clairement](#) :

« Il faut se rappeler que les Palestiniens subissent l'expulsion et l'occupation non pas depuis 2023, mais depuis 1947. Par ailleurs, conformément à la Charte des Nations Unies et à l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Palestiniens disposent du droit à l'autodétermination et du droit à la résistance contre la puissance occupante, droits reconnus en droit international. »

Lorsqu'un État occupe un territoire étranger, opprime la population, restreint sévèrement leur espace vital par des colonies illégales, bombarde des hôpitaux et des écoles — en d'autres termes, viole le droit international —, personne ne songerait à accorder à cet État oppresseur un droit à la légitime défense et à le soutenir dans sa répression lorsque les opprimés se défendent, même si leur résistance est violente. »

PROF. DR. IUR. ET PHIL. ALFRED DE ZAYAS

Il se réfère à une résolution pertinente de l'ONU :

"Article 7 de la Résolution 29/3314 de l'Assemblée générale des Nations Unies : Définition de l'agression

« La présente définition [de l'agression], notamment l'article 3, ne porte pas atteinte au droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance des peuples qui ont été privés de ce droit par des moyens violents, et qui sont mentionnés dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, en particulier les peuples soumis à des régimes coloniaux et racistes ou à d'autres formes de domination étrangère ; ni au droit de ces peuples de lutter pour atteindre cet objectif et de chercher et recevoir un appui conformément aux principes de la Charte et à ladite Déclaration. »

SOURCE : RÉOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 29/3314 — DÉFINITION DE L'AGRESSION WWW.UN-DOCUMENTS.NET/A29R3314.HTM)

Complicité dans un génocide

Selon le Code pénal allemand, lorsque plusieurs auteurs commettent ensemble une infraction, toute personne qui apporte une contribution déterminante à l'exécution de l'acte sur la base d'un plan commun est également punissable.

Jamais, au grand jamais, Israël ne pourrait commettre les monstruosité décrites plus haut si les responsables politiques occidentaux, les propagandistes, les relais médiatiques et autres agents d'influence ne veillaient pas activement à ce qu'Israël reste impuni et à ce que personne ne s'y oppose sérieusement. Une propagande constante et structurée garantit cet état de fait. Cela fait partie d'un plan diabolique commun, mis en œuvre depuis le début.

Les méthodes de désensibilisation, de manipulation et de fraude morale sont utilisées de manière scientifique et systématique. Les crimes de masse sont rapportés, jour après jour, mois après mois, de façon à transformer, peu à peu, un génocide en simple rubrique d'actualité. L'effet de choc s'estompe, les consciences s'habituent. Les morts quotidiens deviennent des chiffres abstraits. « 10 000 morts » sonne aussi lointain pour beaucoup que « 100 000 morts ». Sans noms, sans visages, sans histoires individuelles, il n'y a pas de lien émotionnel. De nouvelles « crises » remplacent les précédentes. Le génocide disparaît en toile de fond dès qu'un autre événement domine les gros titres.

La surcharge sensorielle provoquée par l'exposition permanente à la violence, aux catastrophes, à la souffrance et aux excès (dans les actualités, les séries télévisées, les jeux vidéo, etc.) entraîne une insensibilisation progressive à la souffrance humaine. L'attention se déplace ailleurs, et les auteurs de ces crimes peuvent poursuivre presque sans entrave. Nos médias de qualité s'emploient à entretenir cette mécanique chaque jour, sans relâche.

D'un État injuste à un État constitutionnel, puis retour à la barbarie

Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale et les atrocités commises par le régime nazi, les mères et les pères de la Loi fondamentale allemande ont compris qu'il existe une limite absolue et inconditionnelle que l'État ne doit jamais franchir : la dignité de chaque être humain.

La formulation « La dignité de l'être humain est inviolable », à l'article 1, paragraphe 1 de la Loi fondamentale, n'est pas un hasard, mais l'expression d'un choix historique pleinement conscient. « Est inviolable » n'est pas un souhait, mais une affirmation ontologique. Elle érige la dignité en noyau absolument protégé de chaque être humain, intangible en soi, quelles que soient les intentions, les actes ou les crimes commis. « Est inviolable » relève du métaphysique, de l'existential. L'État ne peut y porter atteinte sans se délégitimer lui-même.

C'est pourquoi cette phrase est immédiatement suivie de : « Il est du devoir de toute puissance publique de la respecter et de la protéger. » Son inviolabilité engendre un devoir immédiat de protection.

Après l'expérience du régime totalitaire, il fut ainsi clairement établi que la dignité humaine est au-delà de tout pouvoir. Elle constitue un fondement intangible que même une révision constitutionnelle ne peut modifier (cf. la clause d'éternité à l'article 79, alinéa 3 de la Loi fondamentale).

Ce principe a permis à l'Allemagne de passer d'un État injuste à un État de droit. Mais aujourd'hui, la complicité manifeste avec les auteurs de crimes de génocide au Moyen-Orient nous ramène sur le chemin de la barbarie — et cela ne doit pas rester impuni.

Nous avons besoin d'un nouveau procès de Nuremberg

Le général Emerson Curtis LeMay, haut gradé de l'US Air Force, est tristement célèbre pour son rôle central dans le développement et l'exécution des bombardements stratégiques pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide. Il fut notamment responsable des bombardements incendiaires sur les villes japonaises, dont celui de Tokyo en mars 1945, qui causa la mort de plus de 100 000 civils. Durant la guerre froide, en tant que

chef du Strategic Air Command (1948–1957), il en fit un pilier des forces nucléaires américaines. Pendant la guerre du Vietnam, il fut un fervent défenseur des campagnes de bombardement décidées par le président Lyndon B. Johnson et le secrétaire à la Défense Robert McNamara, notamment l'opération Rolling Thunder contre le Nord-Vietnam.

Dans le documentaire d'Errol Morris, *The Fog of War* (2003), Robert McNamara cite les paroles suivantes de LeMay :

« LeMay a dit : si nous avions perdu la guerre, nous aurions tous été poursuivis pour crimes de guerre. Et je pense qu'il a raison. Lui, et je dirais moi aussi, nous nous sommes comportés comme des criminels de guerre. LeMay en avait conscience. »

ROBERT MCNAMARA

Robert H. Jackson, procureur en chef des États-Unis au procès de Nuremberg contre les principaux criminels de guerre nazis, déclara dans son discours d'ouverture le 21 novembre 1945 :

"Nous ne devons jamais oublier que les critères selon lesquels nous jugeons ces accusés aujourd'hui sont ceux selon lesquels l'histoire nous jugera demain".

ROBERT H. JACKSON – IMT, VOL. 2, P. 101

Et il poursuivit :

"Ce droit sera d'abord appliqué contre les agresseurs allemands, mais il implique que, s'il doit avoir une quelconque utilité, il doit également condamner l'agression de toutes les autres nations, y compris celles qui siègent ici aujourd'hui comme juges."

ROBERT H. JACKSON – IMT, VOL. 2, P. 154. VIDEO

Conclusion

Notre système judiciaire occidental reflète non seulement l'esprit du temps, mais dépend également de l'équilibre des pouvoirs. Des principes juridiques clairs peuvent devenir flous en fonction de l'état d'esprit de la société. Ce qui est limpide sur le papier (et conformément à la volonté de la communauté internationale) est souvent transformé en son contraire dans la pratique.

Cependant, cela ne change rien au fait que les principes originaux du droit international, en particulier en matière de droits de l'homme, sont l'expression de la morale naturelle de l'humanité. Ils ont donc une validité naturelle qui ne peut être annulée par aucune dispute juridique ou propagande. Les responsables ne doivent pas échapper à la punition qu'ils méritent.

ÉTIQUETTES DE L'ARTICLE:

Analyse Hitler, Adolf Merz, Friedrich Smotrich, Bezalel Ben-Gvir, Itamar Heydrich, Reinhard Himmler, Heinrich Stroop, Jürgen Keitel, Wilhelm Gallant, Yoav Katz, Israël Allemagne Israël Le Grand Israël UNRWA Fondation humanitaire de Gaza GHF Carter, Jimmy Cameron, David Tutu, Desmond Netanyahu, Benjamin Levi, Gideon de Zayas, Alfred LeMay, Curtis Emerson McNamara, Robert Jackson, Robert H. Buonarroti, Michelangelo